



Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.

Concours interne

3^{ème} épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie

Note : 17,5/20

Sujet : La démocratie a-t-elle besoin des corps intermédiaires ?

Dans La fièvre hexagonale, Michel Winock évoque la rigidité de la société française, notamment dûe selon lui à une certaine faiblesse des corps intermédiaires, qui inclinerait la France à ne pouvoir se réformer en profondeur que par des révolutions.

Le mouvement des gilets jaunes, que certains commentateurs ont pu comparer avec les mouvements populaires, motivés par des revendications fiscales ayant conduit à la convocation des états généraux par Louis XVI en 1789, puis à la Révolution française semble illustrer cette rigidité.

La démocratie, qui constitue, selon son étymologie, le régime politique au sein duquel le peuple exerce le pouvoir, peut être indirecte, dans le cas où le peuple exerce le pouvoir par des représentants ou directe, s'il l'exerce par une délibération permettant de faire naître la volonté générale, ou par référendum, comme le prévoit l'article 11 de la Constitution de la Vème République en France.

Au-delà des représentants élus par le peuple, les corps intermédiaires incluent toute entité politique, telle que les partis politiques, économique, telle que les fédérations d'entreprise ou les médias, ou sociale, telle que les associations ou les organisations non gouvernementales, qui permettent d'animer et de participer à la vie et aux débats démocratiques. A ce titre, ils constituent des canaux d'expression, mais également des sources de dysfonctionnement ou de trahison potentielle de la volonté du peuple, qui s'exprime par leur intermédiaire. Ils interviennent également en concurrence avec les instruments de démocratie directe qui constituent des moyens pour le peuple de s'exprimer, lui-même directement.

Dans la mesure où le bon fonctionnement d'un régime démocratique exige qu'une certaine efficacité de ce dernier soit concilié avec la possibilité pour le peuple de faire respecter sa volonté, quel rôle et quels dangers les corps intermédiaires représentent-ils pour la démocratie, et quels seraient les moyens d'en optimiser l'utilité ?

Capables de représenter les intérêts du peuple, les corps intermédiaires apparaissent éminemment néanmoins au fonctionnement des démocraties, voire même indispensables pour en assurer la survie. (I°) Cependant, les corps intermédiaires peuvent également représenter des risques de confiscation de la parole du

peuple et de limitation de l'efficacité du gouvernement, qui rendent souhaitables une régulation des corps intermédiaires, ainsi qu'une meilleure structuration du débat public visant à les y associer plus étroitement (II°).

*
* *

Permettant de canaliser l'impression de la volonté du peuple, les corps intermédiaires demeurent utiles au bon fonctionnement de la démocratie, alors que leur absence ou leur faiblesse risque de mettre la démocratie en péril (I°)

Les corps intermédiaires contribuent directement au bon fonctionnement de la démocratie en constituant un instrument d'expression de la volonté du peuple (I° A)

Les démocraties, telle que la République française, en application de l'article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958, sont fondées sur le principe du gouvernement « du peuple, par le peuple et pour le peuple ». En démocratie, c'est donc le peuple qui exerce la souveraineté, qui selon Jean Bodin dans Les six Livres de la République permet d'édicter les lois. Les théoriciens du contrat social, tels que Hobbes dans le Léviathan ou John Locke dans le deuxième traité sur le gouvernement civil évoquent la création d'un lien direct entre les citoyens, qui contractent, par peur selon Hobbes, ou par souci de garantir la pérennité d'un gouvernement stable selon Locke, dans le but d'établir un pouvoir politique souverain, auquel ils délèguent leur souveraineté, selon Locke. Dans Du Contrat social, même s'il se montre dubitatif sur la capacité des hommes à vivre en démocratie, en particulier dans les pays peuplés de nombreux habitants, Jean-Jacques Rousseau fait l'éloge de la volonté générale exprimée par le corps social formé des citoyens, qui détiennent la souveraineté. Selon lui, la souveraineté demeure indivisible, inaliénable et absolue. Il prône donc un lien direct exclusif entre les citoyens et le pouvoir politique, qui exclut toute utilité des corps intermédiaires.

Au contraire de Jean-Jacques Rousseau, Montesquieu dans De l'Esprit des lois, appelle de ses vœux la formation de corps intermédiaires, en l'occurrence notamment sous la forme de représentants « car le peuple (ne serait) pas du tout propre à discuter des affaires » publiques et donc à gouverner.

Les corps intermédiaires, conformément aux préceptes de Montesquieu peuvent en effet collaborer directement et efficacement au fonctionnement de la démocratie. En effet, y contribuent par les trois principaux pouvoirs identifiés par Montesquieu dans la théorie de la séparation des pouvoirs. S'agissant du pouvoir exécutif, les partis politiques, corps intermédiaires qui selon la Constitution de la Vème République contribuent à l'expression de la volonté générale, nomment en leur sein des candidats qui par leur charisme, ont vocation à permettre le triomphe de leurs idées et à asseoir leur légitimité légale - rationnelle selon la terminologie employée par Max Weber dans Le savant et le politique. Les partis politiques, dont sont issus les représentants du peuple au sein du pouvoir législatif, de même que tout autre corps intermédiaire qui souhaite faire entendre la voix d'une partie du peuple, peuvent exprimer leurs idées et les faire défendre par le pouvoir législatif. Celui-ci contribue au contrôle du pouvoir exécutif conformément aux dispositions de l'article 21 de la Constitution et aux préconisations du philosophe Alain dans Propos sur le pouvoir. Selon ce dernier, les modalités de dévolution du pouvoir importe moins que le contrôle exercé sur ce dernier. Ce contrôle peut être exercé par les représentants du peuple comme le préconise Bernard Manin dans Le principe du gouvernement représentatif ou par les corps intermédiaires, le cas échéant par le biais des membres du pouvoir législatif.

De plus, les juges constituent eux-même un corps intermédiaire, au sein duquel sont d'ailleurs représentés d'autres corps intermédiaires tels que les syndicats (aux prud'hommes) ou les commerçants (au tribunal de commerce). Les juges participent à l'équilibre des pouvoirs dénommé « checks and balances » aux Etats-Unis, par leur capacité de jurisprudence, vantée par Portalis, qui leur permet d'adapter le droit à la société pour le bien de la démocratie.

Par ailleurs, au-delà du seul fonctionnement du système politique démocratique, les corps intermédiaires contribuent directement au fonctionnement de la société démocratique. A ce titre, les syndicats, compte tenu de leur représentativité définie en France selon les modalités et une loi de 2008, contribuent activement à la démocratie sociale, même si le taux de syndicalisation en France reste inférieur à 15%. Ils siègent au sein du Conseil économique, social et environnemental, au sein duquel ils peuvent faire entendre leur avis au gouvernement. Et, dans les entreprises, ils facilitent l'exercice par les salariés de leurs droits sociaux, en particulier du droit de grève et du droit de participation, qui sont considérés comme des principes particulièrement utiles à notre temps.

Les organisations non gouvernementales quant à elles contribuent à promouvoir la défense des droits des individus ou de l'environnement, par leur activité quotidienne, mais également par la représentation des citoyens au sein des instances internationales, telles que le G7 ou les réunions des conférences des partis dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique par exemple.

Au regard de l'utilité prégnante des corps intermédiaires, une démocratie dans laquelle ces derniers sont faibles ou absents s'expose au risque de ne pouvoir garantir les libertés de ses citoyens, voire de disparaître (IB)

L'exclusivité du lien entre le peuple et son gouvernement, qui est sous-tendue par l'expression de la souveraineté populaire demeure souhaitée par Jean-Jacques Rousseau, qui dans Du Contrat social, considère que dans une démocratie représentative telle que la démocratie britannique, les citoyens sont privés de leurs droits politiques dès qu'ils ont élu leurs représentants. Or, les corps intermédiaires permettent au peuple de ne pas limiter l'expression de sa souveraineté seulement directement vis à vis de son gouvernement, mais de jouir de libertés individuelles, notamment la liberté d'opinion et la liberté d'expression, promue par les médias. Benjamin Constant, dans le principe de politique critique donc le caractère absolu de la souveraineté populaire et appelle au respect des libertés individuelles, à la défense desquelles contribuent les corps intermédiaires.

Par ailleurs, les corps intermédiaires, que ce soit les syndicats, les associations ou les médias par exemple, contribuent à animer le débat public. En démocratie, contrairement à ce qu'affirme Carl Schmitt dans La notion du politique le gouvernant souverain ne peut être le seul à disposer du pouvoir de prendre les décisions politiques dans les circonstances et selon les conditions qu'il décide. Les représentants du peuple ou tous les autres corps intermédiaires susceptibles de relayer la formation de la volonté générale, qui doit être exprimée par la loi en application de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, doivent pouvoir influencer sur la décision politique. Dans l'Espace public, Jürgen Habermas considère à ce titre que ce sont les débats publics entendus au sens général du terme qui, en démocratie, du fait du rôle des corps intermédiaires, doivent prévaloir dans la fixation des règles qui régissent la société. Michel Crozier a quant à lui prôné la mise en place d'une « démocratie participative où les citoyens, mais aussi les corps intermédiaires soient actifs.

Sans corps intermédiaire ou en cas de corps intermédiaire faible, la démocratie risque d'être soumise au pouvoir prépondérant de l'Etat ou aux incertitudes liées à l'expression de l'opinion publique. Dans De la démocratie en Amérique, Alexis de Tocqueville constate que les démocraties sont caractérisées par une tendance à la recherche viscérale de l'égalité, qui aboutit, en même temps qu'au développement de l'individualisme à transformer le peuple en foule sans autre projet que de réclamer à l'Etat toujours plus d'intervention. Il souligne par ailleurs le rôle prééminent des corps intermédiaires pour contrecarrer cette tendance historique.

Les corps intermédiaires permettent de faire émerger les projets politiques économiques et sociaux au sein d'une société démocratique. Leur absence ou leur faiblesse contribue à laisser le champ libre au développement de l'opinion publique. Cette dernière, peu étayée et structurée demeure potentiellement versatile en ce qu'elle correspond à un rapport de force au sein de la société à un moment donné comme le constate Pierre Bourdieu dans l'Opinion public n'existe pas. Par ailleurs, manquant de structure contrairement aux projets ou aux idées défendus par des corps intermédiaires, l'opinion publique risque d'être instrumentalisée, comme le constate Bertrand Binoche dans Religion privée, opinion publique.

Enfin, la faiblesse des corps intermédiaires, dans une société démocratique peut être facteur de désillusion et génératrice de frustration pour les citoyens qui peinent à faire entendre leur voix. Au-delà du populisme que cette frustration contribue à faire apparaître puis attiser, elle laisse le champ au développement de pensées magiques relative à des solutions toutes faites, fausses la plupart du temps, mais faciles à comprendre. La lutte contre l'immigration instrumentalisée par le gouvernement de Donald Trump, par la construction d'un mur, en constitue un exemple. Karl Popper, dans la société ouverte et ses ennemis oppose la société ouverte, animée par le débat public et fondée sur des idées rationnelles à la société fermée dans laquelle se développent les pensées magiques irrationnelles. Les corps intermédiaires ont un rôle essentiel à jouer dans l'animation et la rationalisation du débat public, et donc dans la sauvegarde d'une société ouverte. Dans Le système totalitaire, troisième tome de sa trilogie sur les Origines du totalitarisme, Hanna Arendt analyse la montée du totalitarisme comme ayant résulté d'un appauvrissement du débat public liée aux désillusions connues par les citoyens. Si les corps intermédiaires ne contribuent pas au débat public, alors existe le risque d'une disparition de la démocratie après l'avènement de leaders populistes au pouvoir, comme Bertold Brecht le décrit dans La Résistible ascension d'Arturo Ui.

*

Bien que nécessaires voire indispensables à la démocratie, les corps intermédiaires représentent toutefois un risque de confiscation ou de morcellement improductif du débat démocratique, qui nécessite de les réguler et de réfléchir à la meilleure manière de les rendre utiles à la démocratie (II°)

Les corps intermédiaires font courir le risque d'un morcellement voire d'une confiscation du débat démocratique : (II° A)

Dans Principes de la Philosophie du droit, Hegel fait de l'Etat un progrès ultime dans la moralité, en considérant que ce dernier permet de poursuivre l'intérêt général et de surmonter les intérêts particuliers. A contrario, les corps intermédiaires, lorsqu'ils se multiplient ou que leur influence devient trop importante, risquent de faire primer des intérêts particuliers sur l'intérêt général. C'est notamment la raison pour laquelle les décrets d'Allarde de mars 1791 ont prévu la dissolution des corporations et que la loi Le Chapelier de juin 1791 a interdit leur reformation. C'est également l'une des raisons pour lesquelles la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat a été votée en France le 9 décembre 1905.

De même, l'influence prégnante des partis politiques sur la conduite des affaires de l'Etat et sur la formation ou la disparition des gouvernements sous les III^{ème} et IV^{ème} République ont pu donner l'impression d'une confiscation du débat public au sein d'une République des partis. Pour y remédier, et pour remédier à l'instabilité politique qui en résultait, la Constitution de la V^{ème} République prévoit notamment à l'article 27 que tout mandat donné à un député est nul, laissant moins d'opportunité aux partis de faire appliquer des consignes de partis.

En outre, parmi les corps intermédiaires peuvent être classés les groupes d'intérêt, plus ou moins institutionnalisés, qui peuvent également défendre des idées conformes à leurs intérêts, mais pas à l'intérêt général. Le président américain Dwight Eisenhower s'était notamment offusqué de l'action du complexe militaro industriel, tandis que le gouvernement de Pierre Mendès-France avait été mis en minorité dans les années 1950 du fait de l'action des « bouilleurs de crus » pour des raisons assez éloignées de l'intérêt général.

Les corps intermédiaires peuvent de plus avoir une action déstabilisatrice pour un gouvernement démocratique, en contribuant à attiser la défiance à son égard. Dans La contre-démocratie, la société à l'âge de la défiance, Pierre Rosanvallon décrit le penchant des démocraties modernes à mettre en place des dispositifs de surveillance des gouvernants voire de sanction au détriment de l'équilibre et de la stabilité de ces démocraties. Les corps intermédiaires, à l'instar de groupements d'intérêt comme la National Rifle association, le lobby des armes à feu aux Etats-Unis, qui demande à ses adhérents de sanctionner les hommes politiques qui ne défendent pas ses intérêts, en constitue un exemple.

Enfin, les corps intermédiaires peuvent aboutir à la constitution d'une élite aux préoccupations parfois éloignées de celles du peuple. Dans Le savant et la politique, Max Weber fait du développement d'une administration technicienne mettant en œuvre selon des procédures objectives la politique du gouvernement, une garantie de bon fonctionnement de la démocratie. Or les corps intermédiaires, incluant l'administration peuvent avoir tendance, en démocratie à recréer une forme d'élite comme le constate Vilfredo Pareto dans son Traité de sociologie générale. Ainsi que le déplore Jacques Roncière dans son entretien accordé à l'Obs en mai-juin 2018, la représentation elle-même, contrairement au tirage au sort, plus démocratique, est un principe oligarchique. La représentation politique par les Parlementaires ou la création d'une élite créée par les grandes écoles, comme le dénonce Pierre Bourdieu dans La Noblesse d'Etat, peut conduire à un éloignement entre les corps intermédiaires influents (responsables politiques, médias, haute administration) et le peuple. Dans La révolte des élites et la trahison de la démocratie, Christopher Lasch met en exergue le mépris d'une classe dirigeante pour le peuple et l'écart entre la défense des intérêts de cette dernière et l'intérêt général. Dans Le crépuscule de la France d'en haut, Christophe Guilluy analyse les dangers pour la démocratie induits par cet éloignement entre peuple et élite formée au sein de certains corps intermédiaires.

Afin d'utiliser au mieux les vertus démocratiques des corps intermédiaires et canaliser les risques de dysfonctionnements démocratiques qu'ils induisent, une régulation de ceux-ci ainsi qu'une structuration du débat démocratique pour leur permettre de s'exprimer constructivement devraient être privilégiés (II B).

Afin de limiter les risques d'augmentation de la défiance des gouvernants et d'instabilité politique, il semble nécessaire de réguler les corps intermédiaires. Alors que la Constitution de 1958 interdit les mandats impératifs pour les députés, la réglementation de leur déontologie s'est développée. Un référent déontologue officie à l'Assemblée nationale et la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique y a instauré un registre dans lequel les groupes d'intérêt souhaitant rencontrer des Parlementaires doivent s'inscrire. La Commission européenne a mis en place un dispositif similaire afin de rendre plus transparente l'intervention des groupes d'intérêts et autres corps intermédiaires auprès de la Commission européenne.

Afin de limiter les risques de confiscation de la démocratie par certains individus membres d'une élite, Jacques Rancière dans l'entretien (*illisible*) à l'Obs préconise un tirage au sort des mandats courts. Or cette mesure semble devoir être préjudiciable à la compétence des responsables publics. Comme l'indique Jean-Louis Bourlanges dans un article du 21 février 2019 publié par le Figaro, « la démocratie n'exige pas d'éliminer les meilleurs ». A l'heure où les grandes écoles conduisent à l'exercice de fonctions politiques ou administratives devraient être prochainement réformée selon les souhaits du président de la République, il semble davantage nécessaire d'ouvrir l'accès aux corps intermédiaires et à l'élite plutôt que de décider de la supprimer, sans garantie de voir toute oligarchie similaire disparaître.

De ce fait, il semble nécessaire de permettre à davantage de citoyens de pouvoir accéder à des positions ouvertes de pouvoir, sur le fondement de leur mérite conformément aux dispositions de l'article 6 de la DDHC et conformément aux préconisations formulées par John Rawls dans son ouvrage Théorie de la justice. Selon lui, les inégalités tolérées dans une société démocratique doivent être liées à des positions ouvertes que tout citoyen peut potentiellement atteindre. Pour rendre une telle structuration de la société efficace, l'Etat doit investir dans l'Education en portant une attention particulière aux services de base afin de permettre à chaque citoyen d'atteindre ces positions inégales ouvertes.

Enfin, afin d'optimiser l'utilité des corps intermédiaires dans la canalisation du débat démocratique, des restructurations de ce dernier pourraient être envisagées. Ainsi, sur le modèle du grand débat national et selon une périodicité plus régulière, la Commission nationale du débat public pourrait organiser des formes thématiques décentralisées qui permettent aux citoyens de participer plus activement à la vie politique. Les conclusions de ces débats pourraient faire l'objet de publications régulières voire de débats parlementaires dans les commissions concernées.

Alors que l'article 11 alinéa 3 de la Constitution prévoit un référendum d'initiation partagée, il semble préférable d'en assouplir les conditions d'organisation en prévoyant notamment qu'il puisse être proposé par 500 associations

conjointement avec un cinquième des Parlementaires, plutôt que d'instaurer un référendum d'initiative citoyenne, plus susceptible d'être instrumentalisé à des fins populistes.

*
* *

Ainsi, les corps intermédiaires constituent des participants éminemment nécessaires au bon fonctionnement d'une démocratie car ils permettent de canaliser et d'objectiver les aspirations des citoyens. Cependant, des risques de détournement voire de confiscation des institutions et du débat démocratique sont également induits par les corps intermédiaires de sorte qu'une régulation de ces derniers et qu'une structuration du débat démocratique pour optimiser leur utilité, sont souhaitables.

A l'heure où l'Union européenne fait l'objet de nombreuses critiques de la part de nombreux partis populistes, la structuration de l'espace public au niveau européen par la création de corps intermédiaires et notamment des partis transnationaux appelés de ses vœux par Jürgen Habermas dans La Constitution européenne, un nouvelle constellation démocratique, pourrait être utile.